

# Patrick Fresse

Expert comptable diplômé par l'état  
inscrit au tableau de l'Ordre  
de la région Lorraine

Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Nancy

**« A.G.I.L. »**

**Association Pour la Gestion Interplie Lorraine**

**SIEGE SOCIAL : MAISON TERRITORIALE POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION**

**VAL DE LORRAINE (MTEF)**

**SQUARE EUGENE HERZOG - 54390 FROUARD**

**CODE SIRET : 518 602 966 00013**

**CODE APE : 82.11Z**

**- \* -**

**RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS  
ET RAPPORT SPECIAL  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

# Patrick Fresse

Expert comptable diplômé par l'état  
inscrit au tableau de l'Ordre  
de la région Lorraine

Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Nancy

**« A.G.I.L. »**

***Association Pour la Gestion Interplie Lorraine***

**SIEGE SOCIAL : MAISON TERRITORIALE POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION**

**VAL DE LORRAINE (MTEF)**

**SQUARE EUGENE HERZOG - 54390 FROUARD**

**CODE SIRET : 518 602 966 00013**

**CODE APE : 82.11Z**

**- \* -**

**RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*En exécution de la mission qui m'a été confiée par de votre Assemblée Générale, je vous présente le rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur ...*

- **LE CONTROLE DES COMPTES ANNUELS DE L' ASSOCIATION « A.G.I.L. – ASSOCIATION POUR LA GESTION INTERPLIE LORRAINE. » TELS QU'ILS SONT JOINTS AU PRESENT RAPPORT ;**
  - **LA JUSTIFICATION DE MES APPRECIATIONS ;**
  - **LES VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES PREVUES PAR LA LOI.**

*Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.*

*Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.*

*.../...*

## **I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :**

*J'ai effectué mon Audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.*

*Un Audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen de tout autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.*

***Je certifie que les Comptes Annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, REGULIERS et SINCERES et donnent une image fidèle du Résultat des opérations de l'Exercice écoulé ainsi que de la Situation Financière et du Patrimoine de l'Association à la fin de cet Exercice.***

## **II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS :**

*En application des dispositions de l'Article L.823-9 du Code de Commerce, les appréciations auxquelles j'ai procédé, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.*

*Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.*

.../...

**III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES :**

*J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux **Vérifications Spécifiques** prévues par la Loi.*

*Je n'ai pas d'observation à formuler sur la Sincérité et la Concordance avec les Comptes Annuels des informations données dans le Rapport de Gestion de votre Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Membres sur la Situation Financière et les Comptes Annuels de l'exercice.*

- \* -

Fait à NANCY

le 11 juin 2013

**Patrick FRESSE**

COMMISSAIRE AUX COMPTES

~~MEMBRE DE LA COMPAGNIE~~

REGIONALE DE NANCY

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2012 12			Exercice N-1 31/12/2011 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques Matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles							
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
	<b>TOTAL II</b>							
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes	124 700		124 700		124 700		
	CRÉANCES (3)							
	Clients et Comptes rattachés				3 334	3 334	100.00	
	Autres créances	8 046 458		8 046 458	8 108 315	61 858	0.76	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités								
Charges constatées d'avance (3)	1 287		1 287	1 224	62	5.07		
	<b>TOTAL III</b>	8 172 444		8 172 444	8 112 873	59 571	0.73	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V) Ecarts de conversion actif (VI)							
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	8 172 444		8 172 444	8 112 873	59 571	0.73	

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

**BILAN PASSIF**

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1		
		31/12/2012	12	31/12/2011	12	Euros	%	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : ) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation							
	RESERVES Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves							
	Report à nouveau							
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	11 141				11 141		
	Subventions d'investissement Provisions réglementées							
	<b>TOTAL I</b>	11 141				11 141		
	AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	<b>TOTAL II</b>							
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges							
<b>TOTAL III</b>								
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	657 970		716 267		58 297	8.14	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							
	DETTES D'EXPLOITATION Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	191 694		88 317		103 377	117.05	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	7 311 640		7 308 290		3 350	0.05	
	<b>TOTAL IV</b>	8 161 304		8 112 873		48 430	0.60	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)							
	<b>TOTAL V</b>							
	Ecart de conversion passif (V)							
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	8 172 444		8 112 873		59 571	0.73	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

8 161 304 8 112 873

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2012			Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2011	12	Euros	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>							
Ventes de marchandises							
Production vendue de Biens							
Production vendue de Services							
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			235 046	159 766		75 280	47.12
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits							
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>			235 046	159 766		75 280	47.12
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			204 503	157 539		46 964	29.81
Impôts, taxes et versements assimilés							
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges							
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>			204 503	157 539		46 964	29.81
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			30 543	2 227		28 316	NS
<b>QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN</b>							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2012	12	31/12/2011	12	Euros	%
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>TOTAL V</b>						
<b>CHARGES FINANCIERES</b>						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	19 402		2 227		17 175	771.30
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>TOTAL VI</b>	19 402		2 227		17 175	771.30
<b>2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	19 402		2 227		17 175	771.30
<b>3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>	11 141				11 141	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
<b>TOTAL VII</b>						
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
<b>TOTAL VIII</b>						
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
<b>TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)</b>	235 046		159 766		75 280	47.12
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	223 906		159 766		64 140	40.15
<b>5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>	11 141				11 141	

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

**SOMMAIRE**

**- REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Principes et conventions générales	X
Informations générales complémentaires	X

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN**

Etat des échéances des créances et des dettes	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

**- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

**Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

**Informations générales complémentaires**

L'activité de l'association est retranscrite à travers une comptabilisation des opérations dans des comptes 467.

Les comptes 4670xxx reprennent les montants alloués par année par la convention relative à la désignation d'un organisme gestionnaire d'une subvention globale du Fonds Social Européen.

Le montant prévisionnel maximal est fixé à 8 040 000.00 euros ; au 31/12/2012, le montant encaissé est de 3 257 627.00 euros.

Les comptes 4671xxx reprennent les montants de cette subvention ventilés par PLIE :

- PLIE du Grand Nancy et du Lunévillois à travers la Maison de L'Emploi du Grand Nancy : MDE

- PLIE Terres de Lorraine à travers la Maison de l'Entreprise, de l'emploi et de la formation : MEEF

- PLIE du Val de Lorraine à travers la Maison Territoriale pour l'emploi et la formation : MTEF

Les comptes 4671xxx reprennent également le montant de la subvention versée à l'association AGIL pour son budget de fonctionnement.

Le solde du compte 4672 représente le solde des subventions signées par l'association AGIL et les différents organismes dont les opérations s'inscrivent dans le cadre du programme "Compétitivité régionale et emploi de la région Lorraine" et non réglées au 31/12/2012.

L'association a mis en place un compte "DAILLY" à la caisse d'Epargne assorti d'une autorisation de découvert de 1 700 000.00 euros au 31/12/2012.

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

ANNEXE

Exercice du 01/01/2012 au 31/12/2012

**Etat des échéances des créances et des dettes**

<b>Etat des créances</b>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Débiteurs divers	8 046 458	8 046 458	
Charges constatées d'avance	1 287	1 287	
<b>TOTAL</b>	<b>8 047 744</b>	<b>8 047 744</b>	

<b>Etat des dettes</b>	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	657 970	657 970		
Fournisseurs et comptes rattachés	191 694	191 694		
Autres dettes	7 311 640	7 311 640		
<b>TOTAL</b>	<b>8 161 304</b>	<b>8 161 304</b>		

**Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 482
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	178 261
<b>Total</b>	<b>182 743</b>

**Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 287
<b>Total</b>	<b>1 287</b>

# Patrick Fresse

Expert comptable diplômé par l'état  
inscrit au tableau de l'Ordre  
de la région Lorraine

Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Nancy

**« A.G.I.L. »**

***Association Pour la Gestion Interplie Lorraine***

***SIEGE SOCIAL : MAISON TERRITORIALE POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION***

***VAL DE LORRAINE (MTEF)***

***SQUARE EUGENE HERZOG - 54390 FROUARD***

***CODE SIRET : 518 602 966 00013***

***CODE APE : 82.11Z***

***- \* -***

***RAPPORT SPECIAL***

***DU COMMISSAIRE AUX COMPTES***

***EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012***

Monsieur Le Président,  
Mesdames, Messieurs,

*En ma qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.*

*Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisés ou que j'aurais découvert à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'Article R.612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.*

*J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la Doctrine Professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.*

### **CONVENTION SOUMISE A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

#### **Convention passée au cours de l'exercice écoulé**

*En application de l'article R.612-7 du code de commerce, j'ai été avisé de la convention suivante, mentionnée à l'article L.612-5 du Code de Commerce, qui a été passée au cours de l'exercice écoulé.*

.../...

**OPERATIONS REALISEES AVEC  
LA MAISON DE L'EMPLOI DU GRAND NANCY  
« M.D.E.G.N.L. »**

*Dont le Siège Social est sis : 88 avenue du XXème corps – 54000 NANCY*

Personne concernée :

**Monsieur Laurent HENART**  
Administrateur de votre Association  
Président de la Maison de l'Emploi du Grand Nancy

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX, DE MATERIEL ET DE MOYENS SANS BUT LUCRATIF :**

*En complément de la convention de partenariat signée en date du 1<sup>er</sup> avril 2010 avec la Maison de l'Emploi du Grand Nancy, il a été conclu une nouvelle convention en date du 6 décembre 2012.*

*Dans le cadre de son activité de mutualisation des tâches Inter-PLIE, l'Association AGIL a la nécessité d'être hébergée et doit disposer de matériel et moyens pour son fonctionnement.*

*Ces moyens ont été mis à sa disposition par la M.D.E.G.N.L., à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, et ce pour un montant de...*

**€ 8.596,36 Euros**

*facturé à l'Euro-l'Euro*

*comptabilisé en charges d'exploitation*

*et ventilé par nature des dépenses.*

**CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT**

**Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

*Conformément aux dispositions statutaires de votre Association, j'ai été informé que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.*

*.../...*

**I - OPERATIONS REALISEES AVEC  
LA MAISON DE L'EMPLOI DU GRAND NANCY  
« M.D.E.G.N.L. »**

Dont le Siège Social est sis : 88 avenue du XXème corps – 54000 NANCY

Personne concernée : **Monsieur Laurent HENART**  
Administrateur de votre Association  
Président de la Maison de l'Emploi du Grand Nancy

**I – MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL :**

Conformément à la convention de partenariat conclu le 1<sup>er</sup> avril 2010 entre l'A.G.I.L. et la Maison de l'Emploi du Grand Nancy (M.D.E.G.N.L.) et suivant convention de mise à disposition sans but lucratif signé également le 1<sup>er</sup> avril 2010, il vous a été facturé pour l'exercice 2012 la mise à disposition de personnel pour un montant de .....

€ 70.701,77 Euros

comptabilisé en « charges d'exploitation ».

**II – COLLABORATION FINANCIERE :**

En application du Conseil d'Administration en date du 12 décembre 2011, l'adhésion des **Maisons de l'Emploi** auprès de l'**Association A.G.I.L.** dans le cadre de leur collaboration financière, s'est poursuivie en 2012, afin d'assurer le financement des charges financières générées par les besoins en fonds de roulement de votre Association.

La cotisation annuelle est réalisée par membre adhérent et au prorata des enveloppes FSE accordées par les dispositifs (sous la mesure 312) dans la convention de subventions globale qui lie l'AGIL à l'Etat datée du 28 juin 2010.

Pour l'année 2012, l'appel de fonds s'est élevé à un montant de...

€ 24.320,00 Euros

comptabilisé en « produit d'exploitation ».

.../...

**II - OPERATIONS REALISEES AVEC  
LA MAISON TERRITORIALE POUR L'EMPLOI ET LA  
FORMATION DU VAL DE LORRAINE - « M.T.E.F. »**

Dont le Siège Social est sis : 6 square Herzog – Ban la Dame – 54390 FROUARD

Personne concernée :

**Monsieur Jacques FLORENTIN**

Président de votre Association

Président de la Maison Territoriale pour l'Emploi et la Formation du  
Val de Lorraine

**I – MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL :**

Conformément à la convention de partenariat conclu le 28 avril 2010 entre l'A.G.I.L. et la Maison Territoriale pour l'Emploi et la Formation du Val de Lorraine (M.T.E.F.) et suivant convention de mise à disposition sans but lucratif signé également le 28 avril 2010, il vous a été facturé pour l'exercice 2012 la mise à disposition de personnel pour un montant de .....

€ 72.753,40 Euros

comptabilisé en « charges d'exploitation ».

**II – MISE A DISPOSITION DE MATERIEL**

Conformément à la convention de partenariat rappelé ci-avant, il ne vous a pas été facturé pour l'exercice 2012 de mise à disposition de matériel et de moyens.

**III – COLLABORATION FINANCIERE :**

En application du Conseil d'Administration en date du 12 décembre 2011, l'adhésion **des Maisons de l'Emploi** auprès de l'Association A.G.I.L. dans le cadre de leur collaboration financière, s'est poursuivie en 2012, afin d'assurer le financement des charges financières générées par les besoins en fonds de roulement de votre Association.

.../...

La cotisation annuelle est réalisée par membre adhérent et au prorata des enveloppes FSE accordées par les dispositifs (sous la mesure 312) dans la convention de subventions globale qui lie l'AGIL à l'Etat datée du 28 juin 2010.

Pour l'année 2012, l'appel de fonds s'est élevé à un montant de...

€ 7.800,00 Euros

comptabilisé en « produit d'exploitation ».

**III - OPERATIONS REALISEES AVEC LA MAISON DE  
L'ENTREPRISE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION EN  
PAYS TERRES DE LORRAINE - « M.E.E.F »**

Dont le Siège Social est sis : 240 rue de Cumène - 54230 NEUVES MAISONS

Personne concernée :

**Monsieur Hervé TILLARD**  
Administrateur de votre Association  
Président de la Maison de l'Entreprise, de l'Emploi et de la  
Formation en Pays Terres de Lorraine

**I - MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL :**

Conformément à la convention de partenariat conclu le 1<sup>er</sup> août 2010 entre l'A.G.I.L. et la Maison de l'Entreprise, de l'Emploi et de la Formation en Pays Terres de Lorraine (M.E.E.F.) et suivant convention de mise à disposition sans but lucratif signé également le 1<sup>er</sup> août 2010, il vous a été facturé pour l'exercice 2012 la mise à disposition de personnel pour un montant de .....

€ 27.474,85 Euros

comptabilisé en « charges d'exploitation ».

**II - MISE A DISPOSITION DE MATERIEL**

Conformément à la convention de partenariat rappelé ci-avant, il ne vous a pas été facturé pour l'exercice 2012 de mise à disposition de matériel et de moyens.

.../...

**III – COLLABORATION FINANCIERE :**

*En application du Conseil d'Administration en date du 12 décembre 2011, l'adhésion des Maisons de l'Emploi auprès de l'Association A.G.I.L. dans le cadre de leur collaboration financière, s'est poursuivie en 2012, afin d'assurer le financement des charges financières générées par les besoins en fonds de roulement de votre Association.*

*La cotisation annuelle est réalisée par membre adhérent et au prorata des enveloppes FSE accordées par les dispositifs (sous la mesure 312) dans la convention de subventions globale qui lie l'AGIL à l'Etat datée du 28 juin 2010.*

*Pour l'année 2012, l'appel de fonds s'est élevé à un montant de...*

**€ 7.880,00 Euros**

comptabilisé en « **produit d'exploitation** ».

- \*  
Fait à NANCY

le 11 juin 2013

**Patrick FRESSE**

COMMISSAIRE AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE

REGIONALE DE NANCY